

*Avertissement :*  
*Amnesty International défend des individus sans prendre position*  
*ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## NÉPAL

### CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**Gauri Pradhan (h), président du *Child Workers in Nepal Concern Centre* (CWIN, Centre pour les enfants astreints au travail au Népal)**

### ACTION URGENTE

#### DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/021/2005

Informations complémentaires sur l'AU 40/05 (ASA 31/020/2005 du 17 février 2005)

ÉFAI

Londres, le 1er mars 2005

Gauri Pradhan, président et fondateur du *Child Workers in Nepal Concern Centre* (CWIN, Centre pour les enfants astreints au travail au Népal), a été libéré le 28 février sur l'ordre de la Cour suprême, avant d'être à nouveau arrêté, devant le tribunal, par des membres des forces de sécurité en tenue civile. «*Ils m'ont tiré hors de ma voiture [ . ]. et emmené sur-le-champ au poste de police de Singha Durbar [à Katmandou]*», a-t-il déclaré au *Kathmandu Post*. «*Mais peu après, on leur a ordonné par talkie-walkie de me relâcher. Ce n'est qu'alors qu'ils m'ont ramené chez moi, à mon grand soulagement.*»

Gauri Pradhan, un des plus ardents défenseurs de la cause des enfants au Népal, a maintenant retrouvé sa famille et ses amis. Il a exprimé sa vive reconnaissance envers tous ceux qui l'ont soutenu et qui ont milité pour obtenir sa libération. Il avait été arrêté par la police à l'aéroport de Katmandou, dans l'après-midi du 17 février, alors qu'il revenait d'un séjour en Europe.

La Cour suprême a ordonné sa libération après avoir consacré une journée à l'examen de sa requête en *habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté). D'après le *Kathmandu Post*, le président de la *Nepal Bar Association* (Association népalaise des avocats du barreau), Shambu Thapa, et d'autres avocats de premier plan, spécialisés dans la défense des droits humains, ont plaidé sa cause devant une salle d'audience pleine à craquer. D'après le journal, la Cour a motivé sa décision en indiquant que la détention de Shambu Thapa était illégale.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 1er février, le roi du Népal, Gyanendra Bir Bikram Shah Dev, a limogé le gouvernement, pris le contrôle du pouvoir exécutif et instauré l'état d'urgence. Plusieurs droits fondamentaux ont été suspendus, notamment le droit à la liberté d'opinion et de réunion, le droit au respect de la vie privée et le droit de ne pas être placé arbitrairement en détention provisoire. En l'espace de quelques jours, les forces de sécurité ont appréhendé des centaines de personnes, notamment des responsables politiques, des syndicalistes, des militants étudiants, des journalistes et des défenseurs des droits humains. Certaines d'entre elles ont été relâchées, mais de nombreuses autres sont toujours en détention et les arrestations se poursuivent.

**Aucune action complémentaire n'est requise  
de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**